



Annulation vol air france

Par **paprikasb**, le **23/01/2013** à **01:30**

bonjour, un vol air france a été annulé entre montreal et paris apres 45 minutes de vol.
resultat :retour a l'aéroport : perte de 7 heures / retour à la maison. le vol est reparti avec 24h de retard

Le problème était du à un réacteur en panne (information reçue en vol par le capitaine), est un motif raisonnable (un problème de maintenance) ou cela risque d'être considéré comme des circonstances exceptionnelles. car selon ce que j'ai lu conformément à différentes décision de la cour de Justice des Communautés Européen ou encore la convention de Montréal signée en 1999, je souhaite donc être dédommagé à hauteur de 600 E.

air france ne dit bien sur que c'est une cause exceptionnelle et propose 20 000 points flying blue. que me conseiller vous? une mise en demeure a t elle une chance?
merci

Par **Transindemnite.com**, le **28/01/2013** à **18:34**

www.transindemnite.com représente les passagers aériens victimes d'annulation de vol, de retard excessif, de surbooking, de perte de bagages ou encore de discrimination à l'embarquement. Assistés de cabinets spécialisés, Transindemnite.com mène toutes les actions nécessaires afin de maximiser les chances d'indemnisation. Parce que la notion de résultat fait partie de leurs valeurs, Transindemnite.com se rémunère à hauteur de 30% uniquement s'ils obtiennent gain de cause.